



RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025



SOMMAIRE

1.	Les résultats 2025.....	3
2.	La section de fonctionnement	5
2.1.	Les dépenses de fonctionnement	5
2.2.	Les recettes de fonctionnement	6
3.	La section d'investissement.....	7
3.1.	Les dépenses d'investissement	7
3.2.	Les recettes d'investissement.....	7
4.	Niveau et structure de l'encours de dette de GENERIA.....	8

1. Les résultats 2025

Le résultat global de clôture (cumulé) s'établit à 11 953 259,02 € au compte financier unique 2025, après restes à réaliser. Le résultat de fonctionnement au CFU 2025 s'élève à 17 259 013,05 € et celui d'investissement est négatif, -5 305 754,03 €.

Les résultats se décomposent de la façon suivante :

En euros	CFU 2025
Dépenses de fonctionnement 2025 (1)	2 706 171,19
Recettes de fonctionnement 2025 (2)	7 591 065,85
Résultat de fonctionnement de l'année 2025 (3)=(2)-(1)	4 884 894,66
Résultat de fonctionnement reporté (4)	12 374 118,39
Résultat de fonctionnement cumulé fin 2025 (5)=(3)+(4)	17 259 013,05
Dépenses d'investissement 2025 (6)	5 483 306,11
Recettes d'investissement 2025 (7)	612 324,83
Résultat d'investissement de l'année 2025 (8)=(7)-(6)	- 4 870 981,28
Résultat d'investissement reporté (9)	- 434 772,75
Résultat d'investissement cumulé fin 2025 (10)=(8)+(9)	- 5 305 754,03
Résultat global cumulé fin 2025 (11)=(5)+(10)	11 953 259,02
Restes à réaliser (12)	
Résultat à reprendre au BP 2026 (13)=(11)-(12)	11 953 259,02

Les recettes réelles de fonctionnement 2025 se sont élevées à 7 441 065,85 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 2 529 137,36 € en 2025. Elles se décomposent entre les dépenses de gestion (2 081 377,67 €), les charges de personnel et les indemnités des élus (390 520,21 €) et les charges financières (57 239,48 €).

Les opérations d'ordre de la section de fonctionnement s'élèvent à 177 033,83 € en dépenses (dotations aux amortissements) et à 150 000 € en recettes (neutralisation de l'amortissement d'1/40^{ème} de la subvention d'équipement de 6 M€ versée à Idex La Défense et prévue par l'avenant n°10).

L'épargne brute (hors opérations d'ordre) s'établit à 4 911 928,49 € en hausse de 3 888 759,34 € par rapport à 2024.

La progression de l'épargne brute est la conséquence de deux versements exceptionnels d'ILD :

- Un montant de 1 880 612,65 € au titre du reversement des CEE que GENERIA va affecter à partir de 2026 au fonds d'aide à la sobriété énergétique,
- Un montant de 1 985 425 € versé dans le cadre du protocole transactionnel signé en décembre 2025. Ce montant est affecté par GENERIA au financement (payée en section d'investissement en 2025) d'une ou plusieurs petites thermofrigopompes pour le réseau concédé à ILD.

La section de fonctionnement dégage un résultat de l'exercice de 4 884 894,66 € soit 64% des recettes de fonctionnement de l'année.

Les dépenses d'investissement hors dette se sont élevées à 4 843 122,39 €. Le remboursement de la dette s'élève à 490 183,72 €. L'épargne nette s'établit à 4 421 744,77 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement, soit 421 377,62 €, est couvert par le fonds de roulement de GENERIA. Aucun emprunt n'a été mobilisé en 2025.

Le tableau ci-dessous décrit les équilibres financiers de GENERIA en 2024 et en 2025 :

Mouvements réels hors ordre - En Euros	CA 2024	CA 2025
Recettes de fonctionnement	3 763 923,02	7 441 065,85
- Dont redevance ILD	2 653 906,85	2 594 927,40
- Dont redevance SUC	958 897,25	862 324,50
- Dont redevance ENERBIO SA	48 818,00	40 747,00
- Dont reversement CEE ILD		1 880 612,65
- Dont protocole transactionnel avec ILD		1 985 425,00
- Dont autres	102 300,92	77 029,30
Dépenses de fonctionnement	2 740 753,87	2 529 137,36
- Dépenses de gestion	2 259 667,41	2 081 377,67
--> Locaux	255 324,24	244 931,77
--> Dépenses de contrôle	280 438,20	141 098,64
--> Etudes et recherches	81 622,50	114 974,89
--> Autres dépenses de gestion	126 308,20	116 525,63
--> Reversements aux membres	867 399,27	803 388,74
--> Taxe foncière	648 575,00	660 458,00
- Dépenses de personnel	412 035,32	390 520,21
- Frais financiers	69 051,14	57 239,48
Epargne Brute	1 023 169,15	4 911 928,49
Remboursement du capital de la dette	472 466,23	490 183,72
Epargne nette	550 702,92	4 421 744,77
Dépenses d'investissement hors dette	6 023 696,16	4 843 122,39
Besoin/excédent de financement	-5 472 993,24	-421 377,62
Encours de dette au 31/12	1 526 386,23	1 036 202,51
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>1,49</i>	<i>0,21</i>



2. La section de fonctionnement

2.1. Les dépenses de fonctionnement

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 2 529 137,36 €. Elles baissent de 7,7% par rapport à 2024.

Les dépenses à caractère général (chapitre 011) hors impôts, taxes et versements assimilés s'élèvent à 599 020,34 €.

Elles concernent principalement :

- Les missions de contrôle des délégations de service public pour un montant cumulé de 125 126,64 €. Les frais engagés sont couverts par les redevances de contrôle versées par les concessionnaires.
- Les honoraires d'avocats pour un montant de 15 972 €.
- Les études sur le schéma directeur et la mission d'interprétation et d'analyse des données sismiques pour un montant de 114 974,89 €.
- Les frais liés aux locaux (242 292,20 €) dont la location des locaux pour héberger les services de GENERIA pour un montant de 231 811,03 € et les frais de nettoyage des locaux (10 481,17 €).

Les impôts, taxes et versements assimilés (article 63512) correspondent aux dépenses de taxe foncière des différents sites de production dans le périmètre SUC et Idex La Défense. Il s'agit des centrales Alsace et Gambetta à Courbevoie, Noël Pons à Nanterre et Alençon à Courbevoie.

Les seules taxes foncières se sont élevées à 660 458,00€ en 2025 sont remboursés par les concessionnaires Idex La Défense et la Société Urbaine de Climatisation (SUC) au titre des installations mises à disposition par le Syndicat.

Les autres dépenses concernent des fournitures, de l'alimentation, des abonnements, etc.

Les redevances d'occupation constatées au chapitre 65, autres charges de gestion courante concernent des versements aux collectivités membres de GENERIA et sont prévues dans chaque contrat de concession. Celles-ci sont versées par le concessionnaire à GENERIA qui les reverse aux collectivités membres (Conseil départemental, ville de Courbevoie, ville de Nanterre, ville de Puteaux). Elles s'élèvent à 803 387,23 € en 2025, contre 850 779,27 € en 2024. Les reversements sont opérés avec un exercice de décalage.

Il s'agit, pour le concessionnaire Idex La Défense, du reversement de la redevance d'occupation du domaine public (article 55) de N-1 :

- Pour le Conseil départemental : 115 306,23 €
- Pour la ville de Courbevoie : 110 179,36 €
- Pour la ville de Puteaux : 203 855,26 €
- Pour la ville de Nanterre : 204 843,41 €

Pour la SUC, il s'agit également de la rétrocession de la redevance d'occupation du domaine public (article 54) pour les montants suivants :

- Pour le Conseil départemental : 27 742,36 €
- Pour la ville de Courbevoie : 24 527,07 €
- Pour la ville de Puteaux : 50 022,30 €
- Pour la ville de Nanterre : 50 291,24 €

En outre, en 2025, un montant de 16 620 € a été versé à Paris La Défense au titre de l'occupation du domaine public (reversement d'une quote-part de la recette perçue) relatif au terrain d'assiette de la centrale Enerbiosa.

Les dépenses de personnel et les indemnités des élus (chapitre 012 et une partie du chapitre 65) représentent 14,0% des dépenses réelles de la section de fonctionnement (390 520,21 €). Ce taux reste faible par rapport à la moyenne nationale des structures intercommunales et témoigne de la maîtrise de la masse salariale au sein de GENERIA. Ces dépenses sont en baisse de 5,2 % par rapport à 2024.

Les frais financiers concernent un emprunt à taux fixe de 3,75%. Le montant 2025 des charges financières s'est établi à 57 239,48 €, en diminution de 17,11% par rapport à 2024.

Les opérations d'ordre en dépenses de fonctionnement se sont élevées à 177 033,83 € et correspondent aux amortissements des immobilisations (27 033,83 €) et à l'amortissement (à hauteur de 150 000 €) de la subvention d'équipement de 6 M€ versée à IDEX La Défense prévue par l'avenant 10 pour la réalisation des travaux de verdissement des réseaux.

2.2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 7 441 065,85€ en 2025 contre 3 763 923,02 € en 2024. L'évolution de 3 677 142,83 € des recettes réelles de fonctionnement s'explique par :

- Le versement des CEE par ILD à GENERIA conformément à l'avenant n°14. Ce montant contribue au financement du fonds d'aide à la sobriété énergétique mis en place par GENERIA et qui devrait être pleinement opérationnel en 2026.
- Une recette de 1 985 425 € versé par ILD dans le cadre du protocole transactionnel relatif aux conditions d'exploitation, par ILD, d'une turbine à gaz en cogénération signé en décembre 2025. Conformément à la volonté de GENERIA, le montant de l'accord transactionnel sera affecté au financement d'un nouvel équipement destiné à améliorer les performances du réseau de la Concession, équipement non finançable au titre du compte de GER. GENERIA et ILD étudient notamment l'hypothèse d'une réaffectation à une ou plusieurs thermofrigopompe(s) de moindre ampleur permettant de développer des EnR&R complémentaires sur le réseau ILD.

En 2025, les recettes de fonctionnement de GENERIA sont constituées des versements des concessionnaires. Trois types de redevances sont versées par les concessionnaires IDEX La Défense, SUC et ENERBIOSA :

- 1 - La mise à disposition d'ouvrages :
 - Mise à disposition du terrain Noël Pons pour IDEX La Défense (article 57 du contrat de concession), laquelle redevance correspond au montant de l'annuité d'emprunt acquittée par le Syndicat en remboursement de l'emprunt souscrit pour l'acquisition de ce terrain.
 - Pour la SUC (article 56 du contrat de concession) il s'agit de la mise à disposition des ouvrages, soit 5 % des recettes annuelles hors taxes du concessionnaire.
- 2 - L'occupation du domaine public qui est rétrocédée aux collectivités constitutives de GENERIA pour compenser l'occupation de leur domaine (article 55 pour IDEX La Défense et article 54 pour la SUC). Pour Enerbiossa (article 47.1 du contrat de concession), il s'agit de la mise à disposition et de l'occupation du domaine public correspondant au terrain d'assiette de la chaufferie.
- 3 - La redevance de contrôle est destinée à assurer le coût des dépenses de contrôle exercées par le Syndicat, ainsi que le coût du bureau d'études qui assiste GENERIA dans sa mission de contrôle. Il s'agit de l'article 56 pour IDEX La Défense, article 55 pour la SUC et 47.2 pour ENERBIOSA.

Pour 2025, les montants versés par les concessionnaires sont les suivants :

- Pour IDEX La Défense (total 2 594 927,40 €) :
 - Mise à disposition du terrain Noël Pons : 547 423,20 €,
 - Remboursement de la taxe foncière : 634 597,00 €,
 - Occupation domaine public : 603 326,48 €,
 - Redevance de contrôle : 809 580,72€.
- Pour la SUC (862 324,50 €) :
 - Mise à disposition des ouvrages : 587 136,63 €,
 - Remboursement de la taxe foncière : 22 612 €,
 - Occupation domaine public : 93 941,87 €,
 - Redevance de contrôle : 158 634 €.
- Pour ENERBIOSA (40 747,00 €) :
 - Occupation du domaine public : 16 620 €,
 - Redevance de contrôle : 24 127,00€.

La diminution des redevances contractuelles résulte de la baisse des parts proportionnelles aux chiffre d'affaires, dans un contexte de normalisation du prix des combustibles après les pics constatés en 2022 et 2023.

3. La section d'investissement

3.1. Les dépenses d'investissement :

Les dépenses se sont élevées à 5 333 306,11 € et elles concernent :

- Une subvention d'équipement versée au concessionnaire ILD pour la mise aux normes des chaudières des chaudières Agro-Pellet (2 855 048,37 €),
- Une subvention versée à ILD pour le financement d'une thermo frigo pompe et les équipements rattachés (1 985 425 €),
- Le remboursement du capital de la dette (490 183,72 €),
- L'achat de matériel informatique et de téléphonie (2 030,40 €),
- L'actualisation du dépôt de garantie (618,62 €).

Le compte financier unique affiche un montant de 150 000 € de dépense d'ordre au titre de la neutralisation de l'amortissement en 2025 d'1/40^{ème} de la subvention d'équipement versée à IDEX La défense dans le cadre de l'avenant 10.

3.2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement proviennent de l'excédent reporté et du virement de la section de fonctionnement.



4. Niveau et structure de l'encours de dette de GENERIA

En 1999, GENERIA a souscrit un emprunt en 1999 pour l'acquisition du terrain de la centrale Noël Pons. L'annuité est remboursée par Idex La Défense dans le cadre de la redevance de mise à disposition du terrain Noël Pons.

Cet emprunt a été renégocié en 2011 pour bénéficier d'un taux plus favorable. Il sera totalement remboursé le 1er septembre 2027.

L'emprunt est à taux fixe (3,75%) et le capital restant dû au 1er janvier 2026 est de 1 036 202,51 €.

La capacité de désendettement, qui estime le nombre d'année que mettrait GENERIA à rembourser toute sa dette en y affectant toute son épargne brute, est dynamique. La durée de remboursement est faible et s'élève à moins d'une année en 2025 (0,22 années).

Le niveau d'endettement de GENERIA est donc très faible d'autant plus que le capital de la dette est remboursé par le concessionnaire Idex La Défense dans le cadre de la mise à disposition du terrain Noël Pons prévu au contrat
